

FORMULAIRE DE DECLARATION DE RISQUE SIMPLIFIE - DOMMAGES OUVRAGE

1 - LE MAÎTRE D'OUVRAGE

Nom / Raison sociale*

Forme Juridique

SIRET si personne morale

Adresse

Code Postal

Ville

Téléphone

Adresse mail

Prénom et nom du dirigeant si personne morale

**Nom : Prénom et nom de la personne physique (exemple : Jean Dupont) – Raison Sociale : nom d'une société (exemple : CBA L'Assureur)*

2 - LE PROGRAMME DE CONSTRUCTION

Nom du programme

Adresse du programme

Code Postal

Ville

Description du programme

Type d'opération :

Construction neuve

Autre

Type de bâtiments :

Maison individuelle

Bâtiment collectif d'habitation

Bâtiment de bureaux, commerces

Autre

Destination :

Vente

Habitation

Location

Location – Vente

Exploitation directe

Le maître d'ouvrage intervient-il dans l'acte de construire : OUI NON

Si oui, que fait-il ?

Nombres de :

Bâtiments

Lots

Logements

Locaux professionnels

Garages

Piscines

Caves

Autres



Montant total prévisionnel des travaux toutes taxes comprises (TTC) (y compris de viabilité, et honoraires techniques, hors coût d'acquisition du terrain) :

Honoraires techniques (étude de sol, maîtrise d'œuvre, contrôle technique,...) (1)		TTC
Tous corps d'état (maçonnerie, électricité, peinture,...) (2)		TTC
Montant des matériaux fournis par le maître de l'ouvrage (3)		TTC
	Montant total global (1+2+3)	TTC

Si existants, valeur à garantir TTC

Date de déclaration d'ouverture du chantier (DOC)

Date de début des travaux

Date d'achèvement de travaux prévisionnelle (DAACT)

Date de réception prévisionnelle

Le maître d'ouvrage a-t-il prévu :

Architecte	OUI	NON
Étude de sol	OUI	NON
Maîtrise d'œuvre complète	OUI	NON
Contrôleur technique	OUI	NON
Ingénieur conseil	OUI	NON
Étude béton	OUI	NON
Bureau d'étude technique	OUI	NON
Économiste de la construction	OUI	NON

Mission(s) confiée(s) au géotechnicien :

Quel(s) type(s) de marchés a passé le maître d'ouvrage :

Par corps d'état séparés	OUI	NON
Avec un entrepreneur général	OUI	NON
Avec un CMI	OUI	NON
Avec un contractant général	OUI	NON

Numéro de permis de construire

Délivré le

Délivré par

Surface plancher (indiqué sur l'arrêté du permis de construire)

3 - CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Merci de cocher les cases correspondantes

Les travaux sont réalisés avec des matériaux ou des procédés de technique non courante

Présence d'une piscine intérieure

Installation de panneaux solaires ou photovoltaïques

La construction est située en zone inondable

Présence de grande hauteur des basses fondations (pieux ou puits de fondations de plus de 20m)

Réalisation de murs rideaux

Réalisation de verrières et assimilés (ensembles menuisés vitrés...)

Réalisation d'une V.E.C (façade en alu vitré)

Revêtements durs en façade (pierres agrafées, collées)

Réalisation de mur(s) de soutènement

Chauffage au sol

Chauffage collectif

Travaux de reprise en sous-œuvre des avoisinants

Présence d'une piscine en terrasse

La construction se trouve dans une zone relevant d'un plan de prévention des risques

Les travaux sont effectués sur des bâtiments occupés

Présence de bâtiments à moins de 10m de la limite de propriété du chantier

Garanties souhaitées :

Dommages Ouvrage (DO)	OUI	NON
Constructeur Non Réalisateur* (CNR)	OUI	NON
Garantie de éléments d'équipement dissociables (EED)	OUI	NON
Garantie des dommages immatériels (DI)	OUI	NON
Tous Risques Chantier (TRC)	OUI	NON
Responsabilité Civile du Maître d'Ouvrage (RCMO)	OUI	NON
Garantie des dommages aux existants (DE)	OUI	NON

*Obligatoire en cas de vente

4 – SIGNATURE

Obligatoire	Obligatoire - Signature :
Fait le	
Fait à	

CBA - L'Assureur des Professionnels du Bâtiment, SAS de Courtage d'assurances au capital de 50 000 € dont le siège social est sis 5, rue Gallice, 38 100 GRENOBLE et immatriculée sous le numéro 835 109 463 au RCS de Grenoble, enregistrée à l'ORIAS (www.oriass.fr) sous le numéro 1800 1397. Tel : 04 76 63 01 42, Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière conformes aux articles L 512-6 et L 512-7 du Code des Assurances. Sous le contrôle de l'ACPR, 4 Place de Budapest, CS 92459, 75 436 Paris Cedex 09 (www.acpr.banque-france.fr). CBA - L'Assureur des Professionnels du Bâtiment, exerce son activité en application de l'article L 520-1 II b du Code des Assurances : la liste des compagnies d'assurances partenaires est disponible sur demande. Le service Réclamation se trouve au siège social de CBA aux coordonnées citées plus avant. Vous pouvez également le joindre à l'adresse reclamation@cba-groupe.fr ou au 04 76 63 01 42. A compter de la réception de votre demande, nous accusons réception dans un délai de dix jours et vous répondrons dans un délai de deux mois. Vous avez également la possibilité de faire appel au Médiateur de l'Assurance aux coordonnées suivantes : La Médiation de l'Assurance, TSA 50110, 75441 Paris Cedex 09, www.mediation-assurance.org.

